“ILE DE LA PLATIÈRE”

SITE NATURA 2000
FR 821 2012

ZONE DE PROTECTION SPECIALE POUR LES OISEAUX

- Surface du site : 963,1 ha
- Président du Comité de Pilotage: Sous-préfet du département de l'Isère
- Structure animatrice : Association des Amis de l'île de la Platière (AAIP)
- L'AAIP a élaboré le DocOb ZPS validé le 8 décembre 2011
- Autre statut du site : SIC “Milieux alluviaux et aquatiques de l’île de la Platière”

NATURA 2000

UN RÉSEAU EUROPÉEN POUR SAUVEGARDER LA BIODIVERSITÉ

Natura 2000 est un réseau européen des sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels. Natura 2000 vise à la fois la conservation des espèces, des habitats naturels ainsi que le maintien et le développement des pratiques et des activités humaines favorables à leur équilibre. La France a choisi d'appliquer Natura 2000 dans une démarche concertée, basée sur le principe du volontariat et de la contractualisation. La définition des objectifs de gestion du site Natura 2000 est pilotée par un COmité de PILotage (COPIL) regroupant l’ensemble des acteurs du site (élus, propriétaires, usagers, habitants, socio-professionnels…). Ce COPIL a la charge d’élaborer et de mettre en œuvre un DOCument d’Objectifs (DOCOB) propre à chaque site.

Cette fiche présente les **principaux éléments du DOCOB Oiseau**. Ce dernier est disponible en mairie, ou auprès de la structure animatrice Natura 2000, et téléchargeable sur internet.

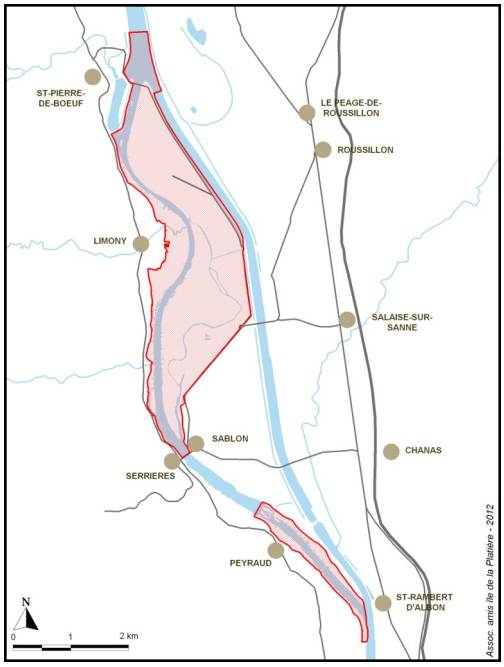

L’INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE DU SITE “ILE DE LA PLATIÈRE”

Le site de l’île de la Platière comprend une grande partie du Rhône court-circuité de Péage de Roussillon. La plaine composée d’une mosaïque de milieux constitue une zone humide majeure pour les oiseaux et la flore associée. De nombreuses espèces d’oiseaux remarquables sont liées aux milieux fluviaux, et sont reconnues d’intérêt majeur au niveau national.

Tous les éléments et enjeux, même minoritaires sur le site, sont à connaître et à considérer avant d'effectuer toute perturbation sur le milieu (construction, aménagement...).

Guêpier d’Europe

Héron pourpré

LA DIRECTIVE OISEAUX

Adoptée en 1979, puis codifiée en 2009 (intégrant les mises à jour successives) , elle a pour objectif de **protéger et de gérer sur le territoire communautaire des espèces d'oiseaux sauvages considérées comme rares ou menacées, ainsi que leurs habitats en créant des ZPS**. Par ailleurs, elle rappelle que de nombreuses espèces d'oiseaux sont migratrices – leur territoire dépassant le plus souvent largement les frontières d'un Etat – justifiant l'intérêt fondamental d'agir au niveau Européen pour davantage d'efficacité.

Le site de l'île de la Platière est une zone de protection spéciale désignée en 2006. Cette décision s'est basée sur la reproduction dans le site de plusieurs espèces remarquables, comme le Héron bihoreau, l'Aigrette garzette et le Guêpier d'Europe, mais aussi sur l'hivernage du Grand Cormoran, des Fuligules milouin et morillon et le passage en halte migratoire du Balbuzard pêcheur et du Héron pourpré...

Le tableau ci-dessous présente les espèces d'intérêt communautaire principales. La liste n'est pas exhaustive mais privilégie ceux porteurs d'enjeux forts.

Oiseaux Annexe 1	Statut et état de conservation sur le site	Menaces principales
Aigrette garzette *Egretta garzetta* *Code N2000 : A026*	Nicheur *En progression*	Dérangement de colonies pendant la nidification, atteinte à leur habitat par le drainage de zones humides, modification de la gestion hydraulique.
Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus* *Code N2000 : A094*	Migrateur *En progression*	Dérangement des sites de nidification, diminution des habitats aquatiques, les réseaux électriques
Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis* *Code N2000 : A229*	Nicheur Ø	Disparition des berges abruptes (lieu de nidification) liée à la diminution de la dynamique fluviale, augmentation de la fréquentation des berges
Grande aigrette *Casmerodius albus* *Code N2000 : A027*	Migrateur *En progression*	Atteinte aux habitats de reproduction, atteinte à leur habitat par le drainage de zones humides (type roselière en particulier), modification de la gestion hydraulique
Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* *Code N2000 : A338*	Nicheur *Net déclin*	Recul des surfaces en prairie, suppression de nombreuses haies, utilisation accrue de pesticides et de traitement parasitaire du bétail
Cigogne blanche *Ciconia ciconia* *Code N2000 : A031*	Migrateur *En progression*	Diminution des surfaces de zones humides, les collisions avec les lignes électriques
Milan noir *Milvus migrans* *Code N2000 : A073*	Nicheur Ø	Régression forte des zones humides dont il dépend pour sa reproduction

Aigrette garzette

Martin-pêcheur

Milan noir

Pie-grièche écorcheur

Au final, le site abrite des espèces en nidification, en halte migratoire ou en hivernage, 14 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux et 29 espèces de l'annexe II (oiseaux migrateurs) de la directive « Oiseaux ».

LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SITE "ILE DE LA PLATIÈRE"

SITE NATURA 2000 FR 821 2012

La connaissance des activités humaines qui occupent le site Natura 2000 et leurs enjeux est indispensable pour en comprendre sa dynamique. Ces usages structurent le territoire et façonnent les milieux sur lesquels ils interviennent. Il est nécessaire de veiller à leur intégration durable sur le site et d'en étudier les impacts sur les habitats et espèces patrimoniales présentes. Cela permettra d'agir de la manière la plus adaptée en exploitant si possible ces activités comme outils de conservation de la biodiversité.

USAGE DE L'EAU

Le secteur de l'île de la Platière est caractérisé par des pompages en nappe phréatique regroupés et très importants. Les quantités d'eau prélevées dans la nappe s'élèvent à plus de **69 millions de m^3**, l'**industrie** étant majoritaire avec **89,6%** du volume, suivi de l'**AEP** (Alimentation en Eau Potable) avec **6,9%** puis de l'**agriculture** à **6,5%**.

La tendance actuelle est à une baisse des prélèvements industriels. Au contraire, les prélèvements concernant l'AEP sont en augmentation.

ACTIVITÉS SUR LA PLAINE

La principale activité sur la plaine est la **production d'hydroélectricité.** L'aménagement consiste à amener l'eau à l'usine écluse par un canal de dérivation qui court-circuite le lit naturel du fleuve. Le débit transitant par le vieux Rhône en régime d'exploitation normal est très faible. Les enjeux d'augmentation du **débit réservé** dans le vieux Rhône sont importants pour le maintien des milieux naturels et sont en cours de réflexion.

L'**agriculture** représente **22%** de la superficie du site soit **211 ha**. Les **grandes cultures** occupent une proportion importante sur le site, avec une activité principalement **céréalière (maïs)**.

La **sylviculture,** avec la **populiculture,** est une activité récente de la plaine. Elle est aujourd'hui en régression du fait du morcellement des propriétés, des cours du bois peu attractif et de la moindre humidité des sols.

ACTIVITÉS DE LOISIRS

Les **activités de découverte de milieux à pied** pratiquées de manière individuelle ou en groupe encadré, sont bien présentes. La **découverte à vélo** est une activité qui se développe largement, consécutivement à la mise en place de la **Véloroute Voie Verte**. Les **circulations de véhicules** et **activités motorisées** sont des activités en expansion sur le site d'un point de vue général.

L'activité de la **chasse** est encadrée sur le territoire de la **Réserve Naturelle de l'île de la Platière**, avec une interdiction sur le **Domaine public fluvial**. Sur le reste du territoire du site Natura 2000, la chasse est autorisée dans le cadre de la réglementation générale. La chasse porte sur le grand gibier, le petit gibier et les oiseaux d'eau.

L'activité de **pêche** est pratiquée sur près de l'ensemble des milieux aquatiques du site et sur toute l'année.

LES OBJECTIFS ET ENJEUX PRINCIPAUX DU SITE

SITE NATURA 2000 FR 821 2012

Le diagnostic écologique et socio-économique a permis de relever les grands enjeux habitats d'oiseaux du site : ***Eaux libres profondes ou pas***, ***Espaces inondés***, ***Espaces forestiers***, ***Zones agricoles***, ***Pelouses et buissons***. Au croisement des enjeux écologiques et humains, des objectifs de conservation et/ou de restauration adaptés sont identifiés, dans le but de préserver les oiseaux d'intérêt communautaire et leurs habitats associés.
Pour chaque objectif est décliné une liste d'actions concrètes à mettre en œuvre pour gérer les milieux.

OBJECTIFS PRINCIPAUX ET EXEMPLES DE MESURES DE GESTION

Sensibiliser à la prise en compte des enjeux oiseaux dans la gestion	Éviter les coupes lors des périodes de nidification, maintenir des arbres de diamètre important, sénescents ou morts, sur pied ou au sol *Espèces visées : Milan noir, Aigrette garzette...*
Mettre en place une gestion conservatoire des prairies alluviales basée sur un entretien extensif	Restauration et Entretien par fauchage ou broyage ou par pâturage extensif *Espèces visées : Grande aigrette, Alouette lulu, Cigogne blanche, Pie-grièche écorcheur...*
Maintenir et restaurer les habitats de grèves dans un bon état de conservation	Maintien de l'entretien des bancs du Rhône et optimisation du débit réservé du Vieux Rhône *Espèces visées : Chevalier sylvain, Héron pourpré...*
Optimisation du débit réservé du Rhône court-circuité de Péage de Roussillon	Débit modulé entre 54 m3/s et 125 m3/s à l'horizon 2014 *Espèces visées : Aigrette garzette, Bihoreau gris, Chevalier sylvain, Grande aigrette...*
Réorganiser la fréquentation non motorisée en préservant ou restaurant des zones de tranquillité pour les oiseaux	Mettre en place des actions de sensibilisation du public au respect des zones de tranquillité et des périodes de fortes sensibilités des oiseaux *Espèces visées : Toutes les espèces*

LES CONTRATS ET LA CHARTE NATURA 2000

Le DOCOB, validé en 2011, contient les mesures de gestion nécessaires à la conservation des habitats du site. Leur financement est pris en charge à 100% (**Etat 50% et Fonds Européen d'Aménagement et de Développement Rural (FEADER) 50%**) par un contrat. Pour pouvoir souscrire un contrat Natura 2000, le demandeur doit être un propriétaire ou un ayant droit, disposant d'une parcelle dans le site Natura 2000. La Charte Natura 2000 concerne toute propriété non bâtie.

POUR PLUS D'INFORMATIONS ...

Contacts:

- Animateur Natura 2000 : Association des Amis de l'Ile de la Platière - Ferme des Oves - 38550 Le Péage de Roussillon
  Coralie Le Borgne, 04.74.84.35.01, coralie.leborgne@espaces-naturels.fr
- DDT de l'Isère - 17, bld Joseph Vallier BP45 38040 GRENOBLE Cedex 9
- DDT de l'Ardèche - 2, place des Mobiles - 07000 Privas
- DREAL Rhône-Alpes - 5 place Jules Ferry 69006 Lyon

Sources d'information:

- Site du MEDDE : www.developpement-durable.gouv.fr
- Site de la DREAL RA : www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
- DOCOB en ligne : http://www.ile.platiere.reserves-naturelles.org/
- Site du Portail Natura 2000 : www.natura2000.fr

Conception et contenu : Coralie Le Borgne, Loïc Raspail, DDT42
Crédits photographiques : Bernard Pont, Loïc Raspail, Nicolas Bazin

Association des Amis de l'Ile de la Platière

NATURA 2000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE